

L'an, 2016, le jeudi 10 mars à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 27 février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance

### **REFECTION RUE DE LA FERME**

Le chemin de desserte nommé rue de la ferme devenant propriété communal pour l'Euro symbolique de part l'accord figurant sur le document émanant de son propriétaire : La SCEA DE BOISTRANCOURT il convient :

De procéder au bornage de cette parcelle

D'autoriser Mr le Maire à remplir et à signer les formalités nécessaires à cette acquisition (actes notariés....)

De procéder à la réfection de ce tronçon en très mauvais état, tronçon qui dessert 6 logements individuels, 2 entreprises et un agriculteur.

Par 11 voix Pour, 2 voix Contre et 1 abstention, les membres du conseil acceptent cette rétrocession en l'état et le financement par la commune des frais et travaux de rénovation qui en incombent

Frédéric BRICOUT, adjoint au maire n'a pas participé au vote compte tenu de son attachement familial avec l'entreprise BRICOUT Frères desservit par ce chemin.

Dans le cadre de la rénovation, plusieurs devis ont été demandés

Le premier consiste en une entrée de chemin en Macadam bordurée avec pour poursuivre un reprofilage du chemin, la pose de bordures et un enduit bicouche avec émulsion en surface pour un montant de 38.059€00ht sur un chemin de 6 m

Le second devis propose une entrée en macadam bordurée et le reste de la voirie reprofilé avec en macadam 5cm sans bordures pour un montant de 44.292€ht pour un chemin de 5m

Le troisième devis propose les mêmes travaux que le second devis mais en béton avec treillis soudé sur 15 cm de profondeur pour un montant de 52.700€ht.

C'est cette dernière proposition qui retient de part sa structure et sa résistance plus importante aux poids lourd, l'assentiment du conseil municipal par 12 voix Pour et 3 abstentions.

Un avis d'appel d'offre en ce sens sera établi afin de permettre une comparaison entre plusieurs dossiers présentant cette même structure de voirie.

### **MISE EN ACCESSIBILITE ET EXTENSION DE L'ECOLE.**

En 2014, une sixième classe a été créée sur la commune. A défaut de bâtiment disponible et dans l'urgence de la rentrée scolaire, appel à été fait auprès de la société Portakin pour la location de deux modules scolaires pour un contrat de deux ans.

Lors de la dernière réunion du conseil d'école, Mr le Directeur de l'école informait les parents et la municipalité que la sixième classe devrait pouvoir être maintenue encore 4 années, propos confirmé par Mr le Maire qui fait remarquer que le nombre de maisons à louer et à vendre étant relativement conséquent cela laisse présager de la venue de nouvelles familles et donc de la pérennité de cette sixième classe.

La possibilité de construire un bâtiment scolaire supplémentaire devient donc une évidence afin d'éviter le coût élevé de la location des modules Portakabin.

Cette création pourrait se réaliser sur le site de l'école dite du haut. Mr le Maire ayant pris contact avec un architecte, Mr Quentin MICHAUX d'Avesnes sur Helpe, il présente aux membres du conseil municipal le projet élaboré par celui-ci.

Après échange d'idées sur la faisabilité tant technique que financière de ce projet, le conseil municipal à l'unanimité :

Donne son accord pour la création d'une sixième salle de classe

Donne son accord pour ce projet d'un montant de 303.592,50€ttc.

Donne son accord pour que soit déposé un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2016, auprès de Monsieur le Sous Préfet

La séance est levée à 22h15